

224C2864 FR0000076655-FS0988

30 décembre 2024

## Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

## **ACTIA GROUP**

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 30 décembre 2024, la société civile Scerac¹ (33 avenue Winston Churchill, 59170 Croix) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 décembre 2024, le seuil de 5% du capital de la société ACTIA GROUP<sup>2</sup> et détenir 995 000 actions ACTIA GROUP représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 3,07% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ACTIA GROUP sur le marché.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Contrôlée par M. Raphaël Motte.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris, le 2 février 2023.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 20 099 941 actions représentant 32 371 939 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.